



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 53001

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les propositions exprimées dans le rapport annuel 2013 de « l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement ». Concernant le logement étudiant, la commission « enseignement supérieur » de cet observatoire recommande dans le cadre de la protection des personnes d'appliquer certaines dispositions du code du travail relatives à la santé et sécurité au travail aux résidences classées en logements-foyers dans la mesure où des travailleurs y interviennent (ménage, entretien..). Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53001

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2922

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)